

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France

16, Avenue de l'Opéra

Juin 1933

Paris-I^{er}

Treizième Année. — N° 6

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE	Pages
LE TOURISME D'ÉTÉ EN SUISSE	DOCUMENTATION GÉNÉRALE	
Le Tourisme Automobile en Suisse, Dr JUNOD.....	Dénunciation de la Convention de Commerce Franco-Suisse	115
Plages Suisses, Yvonne BRÉMAUD.....	Le Premier Congrès International des Echanges, BOLLIER	117
Ski estival dans le Massif de la Jungfrau G.P.....	Les résultats commerciaux de la Foire de Bâle 1933, Dr MEILE.....	121
DOCUMENTATION PRATIQUE :	La participation suisse à la Foire de Lyon 1933, BEGUELIN	126
Horaire et prix des billets des principales lignes de chemins de fer entre Paris et la Suisse.	Le marché des machines dans le Sud-Est de la France, CHABLOZ.....	127
Carte ferroviaire de la Suisse.....	Le dépôt des marques de fabrique ou de commerce, GENTIZON	128
	Questions douanières.....	131
		133

PREMIÈRE PARTIE

Le Tourisme automobile en Suisse

Si nous prenons en considération le caractère montagneux de l'ensemble de la Suisse, la difficulté d'y trouver des routes à faible rayon et sans pentes trop prononcées, chacun admettra, en thèse générale, que *le tourisme automobile peut être pratiqué en Suisse dans des conditions qui égalent celles des autres pays*. Faisons une réserve et précisons qu'il s'agit ici de *tourisme* et non pas de randonnées à toute vitesse, ce qui est pratiquement impossible, à moins de courir le risque de se casser la tête et de mettre en danger les autres usagers de la route.

Que désire le « touriste » ? S'il est bien avisé, il ne cherchera pas à dévorer l'espace; il voudra, au contraire, jouir du paysage, s'arrêter dans les villes et les bourgs, flâner le long du chemin à l'instar du piéton. A cet égard, la Suisse se prête merveilleusement au tourisme automobile, car on ne trouve nulle

part ailleurs, sur un espace aussi restreint, tant de beautés naturelles et de souvenirs historiques. Dans aucun autre pays, non plus, il n'existe une organisation hôtelière aussi perfectionnée et aussi répandue. Où qu'on s'arrête, fût-ce même dans un petit village, on peut être assuré d'y trouver le gîte et le couvert, dans des conditions de propreté remarquables. La panne est donc moins à craindre que dans les contrées à population clairsemée, où les localités ne sont pas, comme en Suisse, partout en bordure de la route.

Un gros grief fait autrefois à la Suisse en matière d'automobilisme était l'absence d'une législation unique sur la circulation automobile, car, jusqu'en janvier 1933, il existait en Suisse à peu près autant de lois et de règlements que de cantons.

En vertu de la nouvelle loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles, le terri-